

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 MARS 2023

DATE de PUBLICATION
20 MARS 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois,

le 14 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET.

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°24-2023 – TRANSITION ECOLOGIQUE - DECHETS - PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA MISE A
DISPOSITION DE CONTENANTS, L'EVACUATION, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES
ISSUS DES DECHETTERIES**

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique, indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché relatif à la mise à disposition de contenants, évacuation, transport et traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchetteries.

Le montant maximum du marché actuellement en cours ayant été atteint avant la date de fin initiale (31 décembre 2023), une nouvelle consultation a été lancée pour un démarrage au 1^{er} mai 2023.

Ce marché de fournitures courantes et de services, passé en procédure d'appel d'offres ouvert, est un marché ordinaire. Il repose sur des prix unitaires et est conclu pour une durée initiale de 2 ans reconductible deux fois 1 an, soit 4 ans au total. Ce marché n'a pas été alloué en raison de sa nature.

Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- Mise à disposition de contenants sur les quais des déchetteries,
- L'évacuation et le transport des déchets,
- Le traitement des déchets.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %,
- Valeur technique : 25 %,
- Développement durable : 15 %.

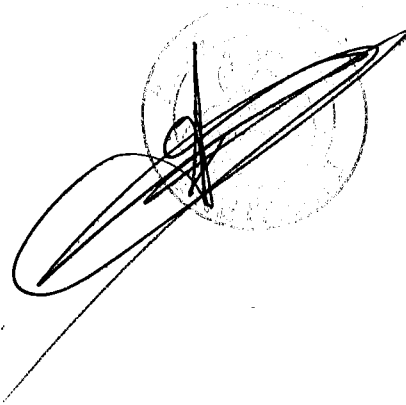
7 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 2 candidats ont remis une offre dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 7 février 2023, après analyse des offres reçues, a décidé de retenir l'offre de la société SOREDI de Saint Viaud (44), classée première et mieux-disante, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (4 ans) de 466 507 € HT en dépenses et de 12 800 € en recettes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société SOREDI de Saint Viaud (44), et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/03/2023
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is a stylized, cursive script. The stamp is a circular seal, likely an official stamp of the President, though the text within it is illegible due to the signature and the quality of the scan.